

MODELE 3 / DECLARATION DE DESTRUCTION DE PIGEONS RAMIERS

Période de la fermeture de la chasse de l'espèce (saison 2009-2010) au 31 mars 2010

Déclaration valable à compter du visa de la Mairie

PETITIONNAIRE : Je soussigné

NOM-PRENOM :	
ADRESSE :	
TELEPHONE :	
PROFESSION :	

agissant en qualité de ; Propriétaire ou Délégué du propriétaire (fournir une copie de la délégation),
(cocher la case) Titulaire du droit de destruction,

déclare, après avoir pris connaissance de l'arrêté préfectoral relatif aux modalités de destruction des nuisibles, procéder à la destruction à tir des **PIGEONS RAMIERS**.

Je certifie, si j'agis en tant que délégué du propriétaire, que cette action ne donne lieu à **aucune forme de rémunération**.

J'ai notamment pris note que :

- le tir ne peut s'effectuer **que** sur le **pigeon ramier** (le tir du **pigeon voyageur** étant interdit).
- le tir ne peut s'effectuer qu'à partir de postes fixes matérialisés de main d'homme installé à plus de 60 mètres des territoires de chasse voisins et sans appelant.
- et que ma déclaration est valable **de la fermeture de la chasse de l'espèce** (saison 2009-2010) jusqu'au 31 mars 2010 à compter du visa de la mairie si ma déclaration est accompagnée du plan de localisation des parcelles.
- je dois retourner le bilan des prélèvements réalisés à la DDAF du Pas-de-Calais avant le 15 avril 2010 en renvoyant l'imprimé avec le tableau dûment rempli situé en bas de cette déclaration.

LIEUX DE DESTRUCTION :

COMMUNE :	
LIEUX-DITS :	
PARCELLES :	
nature (bois, marais, cultures agricoles ou autre à préciser)	
superficie	

TIREURS ASSOCIES AUX OPERATIONS

NOM - PRENOM	ADRESSE

La présente déclaration doit être déposée à la mairie des parcelles concernées par les tirs accompagnée du plan de localisation au 1/25000° de ces parcelles qui sera transmis à la DDAF du Pas-de-Calais.

Toute déclaration non conforme à la réglementation en vigueur est passible de poursuites.

Ale.....

Signature

VISA DU MAIRE DE LA COMMUNE CONCERNEE PAR LES LIEUX DE TIR

Le Maire de la Commune de.....atteste l'exactitude des renseignements portés sur la déclaration.
et **vérifie la présence de la carte IGN au 1/25 000°** indiquant la localisation de la parcelle où s'effectueront les tirs.

A.....le.....

Signature et cachet,

1^{er} exemplaire :

visé par Monsieur le Maire et remis au demandeur pour valoir récépissé

2^{ème} et 3^{ème} exemplaires :

**visé par Monsieur le Maire et transmis à :
DDAF 13 Grand'Place – BP 912 – 62022 ARRAS CEDEX
accompagné du plan de situation des cultures concernées à l'échelle 1/25000°**

BILAN DE PRELEVEMENT

**A ADRESSER AVANT LE 15 avril 2010 à la DDAF service chasse 13 Grand Place – BP 912 62022 ARRAS CEDEX
L'ensemble de l'imprimé doit être renvoyé à la DDAF et un seul bilan doit être renvoyé par déclaration.**

Nom	Prénom	Période de tir	Nature de culture de la parcelle	Nombre de Pigeons Ramiers prélevés	Observations générales

